



COMMISSION

"ECONOMIES D'ENERGIE, PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENERGIES RENOUVELABLES"

12 juillet 2021

ORDRE DU JOUR

- _ Jury de « l'appel à projets » concernant la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux,
- _ Panneaux photovoltaïques en autoconsommation – Proposition de modification du guide des aides

Appel à projets 2021

Examen des dossiers

Voir Tableau d'analyse excel

Photovoltaïque en autoconsommation

Proposition de modification du guide des aides

Actuellement, le SIED 70 finance les installations photovoltaïques en autoconsommation avec vente de surplus

- _ communes où le SIED 70 perçoit la TCFE (Catégorie 3 et 4):
Participation du SIED 70 à hauteur de 40 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux plafonnés à 2 €/Wc
- _ communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE (Catégorie 1) et EPCI:
Participation du SIED 70 à hauteur de 10 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux plafonnés à 2 €/Wc..

Photovoltaïque en autoconsommation

Le taux d'autoconsommation (pourcentage de la production annuelle qui doit être consommée sur le site) permettant l'éligibilité à l'aide du SIED 70 est fixé à 70 %.

Il est proposé d'étendre ce dispositif aux installations photovoltaïques en autoconsommation *sans revente* et sans dispositif de batteries.

La possibilité de subventionner les dispositifs munis de batteries sera étudiée une fois les conditions de recyclage et la durée de vie de ces dernières connues

Avis de la commission

QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : sied70.fr